



Welkomstwoord van de Voorzitter van de Eerste Kamer, Mr. A. Broekers-Knol, bij de ontvangst van de President van Frankrijk, dhr. François Hollande op 20 januari 2014

Monsieur le Président, Monsieur l'Ambassadeur, Madame et Monsieur les Députés et Monsieur le Sénateur,

C'est un grand honneur pour moi de pouvoir vous accueillir au sein du Parlement néerlandais, en compagnie de la présidente de l'Assemblée Nationale, Madame Van Miltenburg. Je sais que vous avez un programme très chargé aujourd'hui, mais nous nous réjouissons d'avoir la possibilité d'un échange de points de vue avec vous.

Je suis heureuse de vous présenter la présidente de la commission des Affaires étrangères de la Seconde Chambre, notre Chambre des Députés, Madame Angelien Eijsink, le président du Groupe d'amitié Pays Bas-France, Monsieur Ton Elias, et la présidente de la commission des Affaires européennes du Sénat, Madame Strik.

Monsieur le Président, avant de vous donner la parole, permettez-moi de vous faire quelques brèves réflexions.

En qualité de représentante du Sénat et à titre personnel, j'éprouve un attachement profond à la France et à sa tradition parlementaire en particulier. Le fait que nos pays possèdent tous deux un régime bicaméral et les excellentes relations que nous entretenons avec le Sénat et l'Assemblée française jouent bien entendu un grand rôle à cet égard. Mais ce que savent peu de personnes – et qui revêt un intérêt particulier pour vous et moi en tant que juristes – est que le système juridique néerlandais est fondé sur le Code civil des Français ou Code Napoléon. Ce qui est plus intéressant encore, la dernière loi rédigée en français n'a été abolie qu'en 2002 : il s'agissait de la Loi concernant les mines, les minières et les carrières. Nos lois, mais aussi l'organisation de nos tribunaux et arrondissements, ont été profondément marquées par l'influence française.

En tant que politicienne, je suis particulièrement frappée par la force avec laquelle les politiciens français parviennent à élaborer une vision et par le courage politique dont ils font preuve pour exécuter celle-ci. Le redressement économique et la lutte contre le chômage sont d'une importance cruciale, comme vous l'avez souligné à juste titre lors de la conférence de presse que vous avez donnée la semaine dernière. Vous avez annoncé une série de mesures courageuses (*une pacte de responsabilité*) et il va sans dire que je vous souhaite tout le succès possible dans leur exécution. À ce propos, je me réjouis de votre désir de donner une nouvelle impulsion à la collaboration avec l'Allemagne. En effet, l'axe franco-allemand reste crucial pour faire tourner le moteur européen.



Monsieur le Président, la France assume également ses responsabilités sur la scène mondiale au sens large. Conjointe aux organisations africaines et l'Organisation des Nations Unies, votre pays a joué un rôle de premier plan lorsque des extrémistes se sont employés non seulement à déstabiliser la société malienne, mais aussi à propager leurs actions terroristes sur le continent africain et en Europe. Dans le cadre de la MINUSMA (la mission des Nations Unies au Mali), les Pays-Bas et la France œuvrent ensemble au rétablissement de l'ordre au Mali. Le Sénat vient d'apporter son soutien à l'engagement militaire néerlandais.

La France et les Pays-Bas ont collaboré étroitement au développement d'une vision ambitieuse pour l'Europe. Après les deux guerres mondiales qui ont ébranlé le vingtième siècle (la première d'entre elles ayant éclaté il y a cent ans cette année), nos pays ont trouvé dans la coopération européenne la clé pour prévenir tout nouveau conflit armé. Pour cette Sénat, notre Première Chambre, l'Europe, plutôt qu'une finalité politique, se veut un espace politique d'échange d'idées et de défense d'idéaux et d'intérêts. Un podium qui gagne sans cesse en importance et où les parlements ont aussi un rôle à jouer. Ainsi, les membres du Sénat sont très actifs dans les forums interparlementaires comme l'UE, mais aussi au Conseil de l'Europe et à l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe. À cet égard, le Sénat français constitue pour nous un partenaire très apprécié, car c'est lui qui est à l'origine de la création de l'Association des Sénats d'Europe en 2000. Bref, les contacts interparlementaires sont très importants à nos yeux, et c'est pourquoi nous aimons parler de diplomatie parlementaire.

Depuis le Traité de Lisbonne, le rôle des parlements nationaux dans la mise en place de politiques européennes s'est accru et les contacts entre les différents parlements ne cessent par conséquent de gagner en importance. D'autre part, le gouvernement et le parlement peuvent se renforcer mutuellement pour surveiller le progrès des dossiers européens. Ce sont précisément les échanges de vues ou, mieux encore, de visions, qui permettent de former des coalitions et d'adopter des mesures européennes soutenues par un large consensus. Nous sommes dès lors impatients d'écouter vos idées.

Monsieur le Président, je vous cède volontiers la parole, en vous souhaitant encore une fois de tout mon cœur la bienvenue au Parlement néerlandais !